

Le Saumonois

lesaumonois@yahoo.ca

Lac-au-Saumon

ISSN 1712-6304

Le mercredi 2 février 2011

1,25\$ courrier, 55¢ courriel, 50¢ kiosque

Volume 8, numéro 1

lamatapedia.com/saumonois

Budget Municipal 2011 (+ 4%)
1 556 000\$(2010) —> 1 620 000 \$

Appel à tous dans le dossier de l'eau potable

Dans le Cahier financier de la Municipalité Vol 6 No 12 du 7 décembre 2010, un appel à tous est lancé à la population en regard de l'étude d'impact environnemental dans le projet d'alimentation en eau potable ; appel qui devait être retourné, en commentaires écrits, avant la date du 15 janvier 2011.

Rappelons que cette étude est exigée par le ministère de l'Environnement suite à une vérification des élévations de terrain sur le site des puits à la tête du lac à l'hiver 2009 et qui a placé une partie importante des ouvrages sous la cote 148.05, chiffre magique sous la barre de laquelle une étude d'impact environnementale est requise. Résident du secteur desservi par l'aqueduc, j'ai formulé et déposé le 14 janvier ce qui suit :

Dans ce dossier il y a trois (3) intervenants principaux :

- La Municipalité de Lac-au-Saumon
- La Firme conseil BPR
- Le MAMROT (ministère des Affaires municipales de l'organisation du territoire et des régions)

Les communications entre deux intervenants sont toujours en copie conforme au troisième.

Trois communications reliées à l'objet sus mentionné que j'ai vers moi en tant qu'ancien conseiller municipal (2005—2009) associé à l'hygiène du milieu, me semblent pertinentes : celle du 2 juillet 2008 de BPR à Anick Tremblay, ingénieure analyste au MAMROT, celle du 27 janvier 2009 d'Anick Tremblay à Frédéric McSween de BPR et celle du 22 avril 2009 de BPR au MAMROT à entre les mêmes personnes.

Celle du 2 / 7 / 08 parle de la construction du bâtiment de services en dehors de la zone inondable. Une proposition avancée par le conseil municipal, non retenue par BPR et le MAMROT..

Celle du 27 / 1 / 09 et du 22 / 4 / 09 sur la localisation des ouvrages et la cote 148.05

La première interrogation qui m'est venue à l'esprit quand j'ai pris connaissance de ces échanges à l'époque était la suivante :

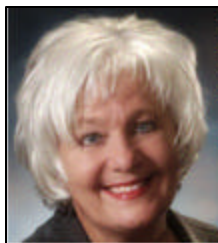
Ce projet est à l'étude depuis 2001, comment se fait-il que l'on ait attendu l'hiver 2009 pour vérifier les élévations du terrain naturel en regard des cartes topographiques disponibles et que l'on ait développé ce projet sur un relevé arbitraire (ref Frédéric McSween 22 avril 2009 Localisation des ouvrages, page 1 premier paragraphe) ? Qui veut se construire en zone inondable sur les informations d'un relevé arbitraire ? La technologie GPS, qui permettait de vérifier aisément les élévations de terrain, existait bien avant 2001. Quant à l'argument servi que «c'est une procédure normale», il fait rire, à tout le moins !

La deuxième interrogation découle de la première :

Si, avant de déposer leur projet en décembre 2005, les vrais relevés avaient été utilisés et comme la cote 148.05 était connue, quelle incidence auraient eue sur le projet et son échéancier ces deux «petits» détails, considérant ce que nous savons aujourd'hui?

Troisième interrogation :

En bout de ligne qui va payer la note ? Réponse connue : Les 400 quelques propriétaires fonciers utilisateurs du réseau d'aqueduc via leur compte de taxes et les citoyens du Québec par leurs impôts sur la subvention qui nous sera consentie. .../2



Danielle Doyer
Députée de Matapédia

ASSEMBLÉE NATIONALE
QUÉBEC
26, boul. Saint-Benoît Ouest
Bureau 101
Amqui (Québec) G5J 2E2
Téléphone: (418) 629-1977
Télécopieur: (418) 775-6267
Courriel: ddoyer@assnat.qc.ca

L'information fait l'opinion

Abonnez-vous

Dans cet affaire, le ministère des Affaires municipales (MAMROT), la firme conseil (BPR) et la Municipalité sont en cause. Le ministère aurait dû exiger des relevés précis des élévations de terrain dès que le site des puits fut choisi. La firme conseil ; le fait qu'elle ait utilisé des relevés arbitraires pour développer ce projet est, à mon avis, non professionnel. La Municipalité ; parce que ses élus, non plus que ses employésEs, n'ont fait le poids dans les discussions avec ces deux intervenants, ce, depuis les premiers jours du projet. Techniquement nous sommes à la remorque du ministère et de la firme conseil et amenés, au

risque de passer pour des ignorants, à gober le plus souvent sans vraiment comprendre tout ce que l'on nous présente. Ces manques que nous, contribuables de Lac-au-Saumon, aurons à payer, risquent de nous coûter des centaines de milliers de dollars sur un projet qui au final

pourrait atteindre 8 millions. Personne ne le sait exactement, mais le compteur tourne. Ce qui ne change malheureusement pas, c'est le petit nombre de propriétaires fonciers et les citoyens du Québec qui auront à se partager la facture.

Jean Guy Pelletier
Résident-propriétaire



Un patrimoine à conserver

PAR JEAN GUY PELLETIER

Le 29 novembre 2010 avait lieu une importante rencontre à la résidence de Bertrand B. Leblanc, rue St-Edmond. L'objet du rendez-vous : l'acquisition du patrimoine personnel de l'auteur résident : livres, tableaux, sculptures, manuscrits.. Une valeur estimée à 150 000\$. Étaient invités et présents outre M. Leblanc, M. Gaétan Ruest, Maire d'Amqui, Mme Paule Levesque, Conseillère à la Ville d'Amqui, M. Joël Tremblay de la MRC, Mme Isabelle Paquin, attachée politique de la députée D. Doyer. Ayant eu vent de la rencontre, l'auteur du présent billet s'est ajouté à la liste d'invités à titre de citoyen du Lac-au-Saumon.

La réunion s'est faite sous forme d'échanges entre participants. La cession de ce patrimoine est à l'agenda depuis quelques années. Des discussions entre Messieurs Leblanc et Dumoulin (maire à l'époque) n'avaient pas été concluantes, d'où l'intérêt de M. Leblanc d'explorer d'autres avenues. Ce dernier demande 50 000\$ pour son bien. Au terme de la discussion il fut convenu de me permettre de vérifier l'intérêt de gens du Lac-au-Saumon à conserver ce patrimoine dans la communauté. Un comité s'est mis en place, formé des personnes suivantes : Mmes Jocelyne Bérubé et Francyne Cyr, messieurs Jean-Claude Dumoulin, Ghislain Roy, Raymond Thériault, Jean Guy Pelletier et Stéphane Pineault, agent de développement rural. Une rencontre a eu lieu le 15 décembre 2010. Les objectifs sont :

- Trouver le financement pour l'acquisition du patrimoine
- Le conserver localement

- Le mettre en valeur

Une première avenue est vitement apparue à l'effet que la SLD s'en porte acquéreur via un financement public, selon l'offre de M. Leblanc : 10 000\$/année durant cinq ans.

L'acquisition de ce patrimoine remet sur les rails le projet de centre d'archives matapédien au sous-sol de l'église; en effet, le financement récurrent d'un centre d'archives passe par l'acquisition de collections privées. À ce titre, le patrimoine de Bertrand Leblanc prend une valeur stratégique.

L'acquisition de l'église est à l'agenda politique de la présente administration municipale. Il faudra faire des efforts pour trouver d'autres sources de revenus en parallèle avec ceux provenant de la poche des contribuables pour couvrir des dépenses qui voisineront les 100 000\$ annuellement ; opération, entretien, réserve pour rénovations majeures. L'importance que prend le centre d'archives au sous-sol de l'église, avec ses revenus récurrents, doit faire partie de l'équation.

Une fenêtre d'exclusivité fut demandée et obtenue de M. Bertrand B Leblanc jusqu'au 31 mars 2011. Dépasser cette date sans avoir conclu l'affaire dans le sens convenu mettrait fin aux actes du comité et libérerait les intentions d'autres personnes ou groupes intéressés à acquérir ce patrimoine.

FOURNIER & FILS
Services thanatologiques

110, de l'hôpital
Amqui (Québec)
G5J 2J9

Tél.: 418.629.4431
Sans frais: 866.629.4431
Fax: 418.629.1983
info@gfournier.com

www.gfournier.com

Le Saumonois : État de la situation

PAR JEAN GUY PELLETIER

À notre assemblée générale annuelle du 11 janvier 2011, 4 sièges sur 5 étaient à combler sur notre conseil d'administration. Au soir de cette importante réunion, ces sièges sont restés vides.

Selon nos statuts, les administrateurs sortants doivent demeurer en place jusqu'à ce qu'ils soient remplacés. Selon la Loi, une corporation ne peut être paralysée par suite de démission, de non-renouvellement, d'abandon, de faillite à faire élire un nombre suffisant d'administrateurs pour administrer la dite corporation.

Le 11 janvier, l'Assemblée des membres me donna, par résolution, le mandat de combler les sièges vacants.

Toujours selon nos statuts, *seuls nos membres actifs* (abonnement courant) *sous réserve d'avoir été abonnés au Saumonois pour dix numéros, ont droit d'être éligible comme administrateurs de la corporation* (Art. 2.2 de nos règlements généraux)

Plusieurs abonnés membres (*membre actif*) ont été approchés et au moment d'écrire ces lignes, une personne a répondu à l'appel : Mme Carole Tapp. Marc Thériault continue d'occuper son siège jusqu'à ce que nous trouvions un remplaçant. Nous avons libéré mesdames Edna Bérubé et Mireille Chalifour (administrateurs sortants). Nos avons quorum au conseil d'administration et pouvons administrer la corporation.

Cette situation nous prive par ailleurs d'acteurs essentiels à la production hebdomadaire du Journal ; le travail que cela représente ne peut pas être l'œuvre d'un seul volontaire, malgré toute la bonne volonté qu'il puisse y placer.

Nos besoins sont les suivants :

- Au niveau du Conseil d'administration - Dénicher des administrateurs parmi nos membres actifs afin de combler les sièges vacants.
- Pour la publication du Journal:
 - A- Parmi nos membres (actifs, associés, supporters) et/ou de non membres, trouver des personnes intéressées à produire des textes sur une base régulière. Déjà quelques personnes se sont manifestées, mais il faut plus, notamment pour la couverture des nouvelles locales.
 - B- Dégoter une personne capable de faire le montage du Journal sur Publisher *
 - C- Comme l'édition papier demeure, nous avons besoin d'une ressource qui : va récupérer les photocopies, adresser les envois postaux, alimenter le Dépanneur du Lac pour la vente du Journal en kiosque.*
 - D- La correction des textes continuera à être assumée par Mme Edna Bérubé.*

*Ces postes pourraient être rémunérés.

Les personnes intéressées à faire partie de l'équipe de production du journal peuvent en savoir plus en nous contactant au lesaumonois@yahoo.ca ou me contacter personnellement.

À défaut de former une équipe de production Le Journal paraîtra au mois. La date de la prochaine parution est le 11 mars.

Le Saumonois a désormais un compte facebook. Afin d'aug-

menter le niveau d'échanges, de points de vue, d'opinions dans le contenu du Journal, nous proposons à nos lecteurs de réagir aux articles via facebook. Devenez le «5^{ième}» chroniqueur.

Pour vous inscrire allez sur facebook.com , suivre les indications ou me contacter.

Tarification

Le prix des abonnements au Journal Le Saumonois sera indexé de manière à couvrir nos coûts de gestion qui suivent l'inflation générale. Décision prise à notre CA du 21 janvier 2011.

Achat d'abonnement / numéro

Membre Actif

Par courriel : 55¢

Par la poste (édition papier) : 1.25\$

Membre associé (corporation, institution)

Par courriel : 1.65\$

Par la poste : 2.30\$

Les tarifs suivants demeurent les mêmes:

La Vente en Kiosque (Dépanneur du Lac) 50¢

L'achat de publicité : 5.00\$ pour une pub grandeur carte d'affaires (5x9 cm)

L'achat d'espace de publication pour les corporations, les institutions et le privé : 100\$ la page.

Nous vous offrons de régler vos paiements par AccesD si vous faites affaires avec Desjardins. Pour en savoir plus, contactez nous.

Les abonnements payés d'avance demeurent au prix d'achat d'avant le 21 janvier 2011.

BON D'ABONNEMENT - 10 NUMÉROS

Le Saumonois c.p. 155

Lac-au-Saumon (Québec) G0J 1M0
lesaumonois@yahoo.ca

Par la poste12.50\$

Par courriel.....5.50\$

Adresse de l'abonnement:

Courriel:

Retournez ce bon d'abonnement avec votre paiement, chèque ou mandat poste , à l'adresse ci-dessus. Il est désormais possible de payer avec AccesD pour ceux qui font affaires avec Desjardins. Veuillez nous contacter par courriel pour en savoir plus.

Rappel de produit

Service Incendie MRC de La Matapédia

Le présent rappel vise les thermostats des marques et modèles suivants : ➤ UPM : HTM 611A et HTM 621

➤ Noma : HTM611A (52-2544-0) et HTM621 (52-2545-8)

Les thermostats électroniques de marque UPM et Noma achetés en 2008 et début 2009 représentent un risque d'incendie. Ces thermostats peuvent surchauffer et dégager de la fumée, surtout si la charge excède la valeur nominale de l'appareil. Dix cas de dommages ont été signalés. Les citoyens qui possèdent les thermostats visés doivent communiquer avec UPM Marketing Inc. au 1-888-468-6876 afin de recevoir les directives. Pour plus d'information communiquez avec :

Dave Gagné Pompier-préventionniste tél. 418-629-6156

CONSTRUCTION **CAUSAP** INC.

Entrepreneur Général

No R.B.O. : 8281-5440-51
3, rue des Érables
Lac-au-Saumons
G0J 1M0

Fernando Martin
(418) 778-5868

Résidentiel • Commercial • Rénovation



MARCHÉ RICHELIEU

Alimentation Causap inc.

Carol Veilleux
Frédéric Veilleux
Propriétaires

77, St-Jacques Sud, Causapscale G0J 1J0
Tél: 418.756-3861 Téléc.: 418.756-6114
www.alimentationcausap.com



La Corporation des Loisirs de Lac-au-Saumon dans la course pour l'obtention d'une bourse de 25 000 \$ dans le cadre du concours " Ici c'est mieux " de Pepsi .

La Corporation des Loisirs de Lac-au-Saumon demande l'appui de la population afin de lui permettre de se mériter une bourse de 25 000 \$ dans le cadre du concours " Ici c'est mieux " de Pepsi.

En effet, jusqu'au 28 février prochain, les votes seront recueillis sur le site www.iciestmieux.com afin de désigner les récipiendaires. Pour voter, il suffit de rechercher " Patinoire de Lac-au-Saumon " dans le haut de la page d'accueil afin d'accéder à la candidature de l'organisme. Une fois inscrite, chaque personne peut voter une fois par jour afin d'appuyer (10) candidatures différentes par jour.

Francis St-Laurent

 **Desjardins**
Caisse Vallée de la Matapédia

Siège social
15, rue du Pont
Amqui (Québec) G5J 2P4

418 629-2271

La Société Locale de Développement (SLD) de Lac-au-Saumon

La Société locale de Développement rappelle à la population de Lac-au-Saumon que le programme concernant l'encouragement à la construction domiciliaire est toujours en vigueur. Ce programme consiste à accorder aux propriétaires d'une nouvelle construction domiciliaire un montant de 1 000\$ chacune des trois années suivant la construction de la résidence.


Celles et ceux qui désirent se prévaloir de cet encouragement peuvent adresser leur demande à La Société locale de Développement : 36, rue Bouillon
Lac-au-Saumon Qc G0J 1M0


La SLD tiendra son assemblée générale annuelle le 22 février 2011 à 19h30 à la salle municipale, située au 36, rue Bouillon à Lac-au-Saumon. Un goûter sera servi.

Raymond Thériault, prés. SLD

LES ENTREPRISES L. MICHAUD & FILS (1982) INC.

Spécialité :
Travaux de génie civil





341, rue des Forges
Amqui (Québec) G5J 3B3
Tél. bureau : (418) 629-2081
Télécopieur : (418) 629-3417
Sans frais : 1 888 839-2481

 **Laval Tremblay**
Président

264, boul. Saint-Benoit Est
Amqui (Québec)
G5J 2C5

Téléphone: (418) 629-4675
Télécopieur: (418) 629-3982
www.fene-tech.com